

## LA CHARTE SAINT MARC – Aout 2022

### **1. Objectif**

L'objectif de la Charte Saint Marc est de rassembler l'ensemble des règles qui encadrent la vie de notre Unité et des principes de base qui permettent son fonctionnement. Ces règles sont établies soit par le Staff d'Unité, soit par le Conseil d'Unité. Cette Charte se veut évolutive et est régulièrement mise à jour par les Staff d'Unité. Les demandes de modifications sont discutées lors des Conseils d'Unité.

Les règles, usages et bonnes pratiques des différentes sections sont reprises dans les Carnets de Section. Ces Carnets sont complémentaires à la Charte et accompagnent les Staffs de Section tout au long de leur parcours. Ils sont établis et mis à jour par les Sections respectives en coordination avec le Staff d'Unité.

### **2. Valeurs**

Le scoutisme est un mouvement de jeunesse reposant sur l'apprentissage des valeurs suivantes : la solidarité, l'entraide, la confiance, le respect des autres, la persévérance, la fraternité, l'engagement, le respect de la nature, l'accueil, l'optimisme, la solidarité, la générosité, le respect de soi, l'ouverture, la justice, le partage et le service.

Son but est d'aider le jeune individu à former son caractère et à construire sa personnalité tout en contribuant à son développement physique, mental et spirituel.

Les activités en section et le comportement de chacun des membres de Saint-Marc sont menés en cohérence avec ces valeurs.

**« Il ne sert à rien d'avoir un ou deux types épatants et le reste formé d'individus qui ne valent rien. Il faut vous appliquer à ce qu'ils soient tous à la hauteur. Le plus important pour cela, c'est l'exemple que vous donnerez vous-mêmes : ce que vous ferez, vos scouts le feront aussi. »**

### **3. Organisation**

#### **3.1 Les Fédérations**

En tant qu'unité « Sœur » notre unité doit être inscrite à la fédération Scouts et à la fédération Guides : <https://www.guides.be/> et <https://lesscouts.be/>

- Les sections Lutins, Guides et Pi sont inscrits à la fédération Guides
- Les sections Baladins, Louveteaux et Scouts sont inscrits à la fédération Scouts.

L'unité doit inscrire les anim(é)s, les chefs et le staff d'Unité et lors des Week-Ends et camps il faut aussi inscrire les intendants aussi.

Un grand nombre des démarches demandées (inscriptions, cotisations, passages) et la gestion des camps, les inscriptions aux Formations, les attestations, les assurances ... se font dans SCRIBe pour la fédération des Guides et dans DESK pour les Scouts.

La coordination avec les Fédérations Guides se fait à travers le Conseils de Cadres et Chefs d'Unité (CCU) - La fédération des guides demande au staff d'unités (au moins un membre du Staff d'Unité) de participer aux 4 CCU de l'année.

Les objectifs des CCU sont de : (i) informer de l'actualité du Mouvement, (ii) identifier les besoins, demandes et répondre à tes questions, (iii) partager les expériences de terrain et (iv) mieux connaître la réalité des mouvements

La coordination avec la fédération Scouts ne connaît pas de CCU.

### 3.2 Conseil d'Unité

Le Conseil d'Unité est composé du Staff d'Unité et des Chefs de Sections. Il se réunit 4 fois par an, idéalement lors des Temps d'Unité (TU) et a pour principale mission d'assurer une bonne communication et coordination et de veiller à la mise à jour et au respect de la Charte.

### 3.3 Conseil d'Unité Elargi

Le Conseil d'Unité est composé du Conseil d'Unité et de tous les Assistants de section. Il se réunit a minima à l'occasion des TU et de l'élection du Staff d'Unité.

### 3.4 Staff d'Unité

Le Staff d'Unité est constitué du Chef d'Unité et des Assistants d'Unité. C'est l'organe qui est responsable en dernier ressort de l'Unité. Il est responsable de la bonne marche de l'Unité, des orientations qu'elle prend, de la sauvegarde des valeurs et des traditions de l'Unité et de la Fédération, de la formation des chefs, de l'inscription des membres, et de l'organisation des activités d'Unité.

Le staff d'Unité est idéalement composé de parents d'animés et d'anciens chefs de sections de l'unité.

### 3.5 Staff de Section

Les Staffs de Sections sont constitués du Chef de Section et d'un maximum de 6 Assistants. Le staff de Sections organise les activités dans l'esprit des valeurs reprises dans la Charte et en suivant les bonnes pratiques reprises dans les Carnets de Sections. Il est solidairement responsable de tout ce qui se passe lors des activités et veille à la sécurité des animés. Le staff de la section est également responsable de la communication avec les parents des animés de leur section. Ils veilleront donc à prévenir les parents en temps utile des différentes activités de la Section. En cas de problème avec un enfant, les chefs sont également tenus d'en informer les parents.

Le Chef de Section mène son staff de sa section. Il s'assure d'une bonne délégation des responsabilités auprès de son staff. Et gère son staff de manière à ce que chacun participe et donne le meilleur de lui-même pour la vie de sa section.

### 3.6 Intendants

Lors des camps, les intendants aident le staff dans les tâches d'intendance et si besoin aussi dans l'animation. N'étant pas chefs, ils ne peuvent être laissés seuls en charge d'animés.

Leur nombre est de maximum [3].

## 4. Désignation des Staff

### 4.1 Staff d'Unité

Le Staff d'Unité est élu par l'ensemble des membres des Staffs de Sections pour un mandat d'une période de 2 ans renouvelables. Il présente sa feuille de route pour les deux années à venir. Cette élection a lieu juste avant le Passage, première réunion de l'année. Le Staff d'Unité reste en poste pour une durée minimale de deux ans.

### 4.2 Staff de Section

Le Candidat Chef de Section se manifeste auprès de son Staff. Le Staff juge la ou les candidatures proposées et le Chef de Section informe le Staff d'Unité de la décision qui a été prise. Cette décision est entérinée par le Staff d'Unité lors d'une rencontre avec le candidat durant laquelle il présente ses motivations et ses objectifs. Le Staff d'Unité dispose d'un droit de véto sur la nomination du candidat.

En cas de refus de la candidature, le Staff d'Unité se réunit avec le Staff de Section pour trouver une alternative.

Le Candidat Assistant de Section se fait connaître auprès du Staff. Le staff concerné juge la candidature en tenant compte des paramètres suivants :

- Une disponibilité suffisante pour être présent aux activités
- Un engagement de minimum 2 ans dans la même section
- Un engagement à suivre les formations requises
- Une cohérence d'âge par rapport au Staff pour assurer un bon relais
- De manière générale, une expérience du Scoutisme, un esprit ouvert, sociable et organisé

En cas de candidatures trop nombreuses, le staff arbitrera en tenant compte des priorités suivantes :

- 1 Intendance Saint-Marc durant un camp entier (pour rentrer dans les petites sections)
- 2 ans d'expérience chef Saint-Marc (pour rentrer dans les grandes sections).
- Obtention de la formation T1.
- Permis de Conduire (au minimum 2 membres du Staff par section)

### 4.3 Intendants

Les intendants sont choisis par le staff de section en tenant compte des priorités suivantes :

- a) Parcours Saint Marc (Pi/futur chef)
- b) Engagement à rester au moins la moitié et si possible l'entièreté du camp
- c) Autres : Expérience du scoutisme, permis B, ...

## 5. **Formation des Staff**

Chaque membre d'un staff est tenu de suivre le cursus de formation tel que proposé par l'Unité. Il s'agit des formations suivantes

- Formations organisées dans le cadre des TU
- Formation premier secours (BEPS)
- Formation T1 organisée par la Fédération. Cette formation doit être accomplie avant d'entrer dans un staff (idéalement en tant que Pi) ou lors de sa première année.
- Formation T2 organisée par la Fédération. Cette formation devrait idéalement être accomplie avant de devenir Chef de Section ou, à défaut, la première année.
- Formation T3 organisée par la Fédération. Cette formation facultative est requise pour l'organisation de camp dans certains pays étrangers (France)

Evaluation personnelle facultative : Chaque animateur peut faire le point sur les compétences qu'il a acquises en tant qu'animateur à travers l'outil Scout Leader Skills ( [www.scoutleaderskills.lesscouts.be](http://www.scoutleaderskills.lesscouts.be) )

## 6. **Le local Saint Marc**

L'Unité loue un local et le met à disposition de l'ensemble des Sections.

Les règles d'utilisation du local sont détaillées dans le vade-mecum de l'unité (cfr. Annexe 2).

## 7. **Les Inscriptions**

Le Staff d'Unité, les Staffs de Section, les Intendants et les animés doivent obligatoirement s'inscrire pour pouvoir participer aux activités et être assurés.

Le Staff d'Unité valide les inscriptions et fournit en début d'année les listes d'inscription validées aux différents Staffs de Section.

Chaque section est composée d'un nombre maximum d'animés :

- Baladins : Max. 30 animés
- Meutes / Ronde: Max. 50 animés
- Troupe / Compagnie : Max. 50 animés

En cas de dépassement du nombre maximum, un arbitrage sera réalisé par le Staff d'Unité en coordination avec le Staff de la section concernée. Les critères suivants seront pris en compte :

- Frère ou sœur déjà inscrit
- Equilibrage garçon / fille (baladins)
- Equilibrage des âges

## **8. Ephémérides**

Une année comprend une réunion de passage, des réunions de section, des week-ends de 2 ou de 3 jours, une veillée de Noël, les 24h vélos (pour la troupe et la compagnie), des TU et un Grand Camp. Le programme est établi chaque année par le Staff d'Unité, commenté par les Sections et communiqué via le site Saint-Marc ([www.saintmarc.org](http://www.saintmarc.org)).

Les dates de réunion/camp sont sensé être connues de tous les membres de staff et des parents dès le début de l'année, le staff complet veille à être présent du début à la fin de toutes les réunions. Il s'assure que les animés font de même et peut prendre des sanctions si des absences injustifiées répétées sont constatées.

## **9. Tabac, alcool et drogues :**

Le tabac et l'alcool sont interdit à Saint Marc pour tous animés. L'animé pris en train de fumer ou consommer de l'alcool sera sanctionné et un avertissement sera donné lors d'un rassemblement de Section. Il sera renvoyé en cas de récidive.

Les chefs qui désirent fumer le font à l'abri des regards des animés. L'alcool est interdit tant que les animés ne sont pas couchés et, les animés étant sous leur responsabilité, tous les membres d'un staff doivent toujours être aptes à assurer l'animation et sont tenus de pouvoir faire face à tout événement imprévu auquel ils seraient confrontés, c'est-à-dire ne pas être sous l'influence d'alcool.

Tout alcool fort et toute substance psychotrope est interdite à Saint Marc. Tout membre de l'unité ou tout intendant pris en possession ou en train de consommer de la drogue ou de l'alcool fort sera renvoyé sur le champ.

## **10. Uniforme :**

Avoir son uniforme impeccable est signe d'appartenance à Saint Marc. Les staffs sont valeur d'exemple et veillent à avoir l'uniforme et que tous leurs animés fassent de même. Les informations nécessaires sont sur le site Saint Marc.

## **11. Budget :**

Un budget annuel est alloué par Section par le Staff d'Unité. Chaque section choisit son trésorier. Celui-ci ainsi que le chef de section sont co-responsables de la bonne utilisation de l'argent reçu par la section et discutent avec le staff d'Unité d'éventuels besoins supplémentaires.

## **12. Mesures disciplinaires**

Une palette de sanctions existe, l'option éducative et l'incitation positive seront toujours privilégiées à la punition.

Une sanction sur un animé doit être prise par un chef (pas un sizainier, CP,...) et être proportionnée et respectueuse de la personne.

Lorsqu'une infraction lourde à la Charte Saint Marc est constatée pour un membre de l'unité, le Chef responsable, après discussion avec son staff, peut décider de le renvoyer mais doit au préalable obtenir l'assentiment du Chef d'Unité.

Un animé renvoyé peut, s'il le désire, passer dans la Section supérieure lorsqu'il aura atteint l'âge d'entrer dans cette Section. Il perd cependant sa priorité d'inscription. Un Pionnier ou un Intendant qui est renvoyé doit, s'il veut être intégré dans un staff, justifier ses motivations à devenir chef au Chef d'Unité qui statuera s'il peut ou non intégrer un staff. Un chef qui est renvoyé ne peut plus jamais faire partie d'aucun staff Saint Marc y compris comme intendant.

Le staff d'Unité

Les staffs

## Annexe 1 : VADE MECUM du local de l'unité Saint-Marc

- Principes:
  - Le local est loué à la paroisse
  - Le local est un lieu de réunion, de rangement de matériel et de rencontre seulement des staffs et animés
  - Le local est maintenu propre et en bon état (pas de bouteilles qui traînent et vaisselle faite)
  - Le local principal y compris les toilettes doit pouvoir accueillir des jeunes animés pour une activité
  - Les locaux individuels sont rangés de manière à permettre un passage
  - Chaque membre des staffs se sent responsable du local
  - On respecte le voisinage
  
- Gouvernance:
  - Chaque section indique un responsable local qui propose des aménagements, améliorations et veille aux principes ci-dessus
  - Un maximum de clefs par section est à prévoir
  - Chaque fête est annoncée au responsable local staff d'U
  - Chaque fête a une section responsable
  - Le local est nettoyé à la brosse et à l'eau si nécessaire au plus tard le lendemain pour midi
  - Les déchets sont jetés dans des sacs poubelles, disposés ensuite dans les poubelles de la paroisse
  - Les bouteilles sont rangées dans des bacs et les bacs sont enlevés
  - Il est interdit de fumer et de boire de l'alcool fort dans le local
  - Aucune nourriture n'est laissée dans le local. Les staffs reprennent toute nourriture chez eux.
  - Le(a) dernier(e) éteint toutes les lumières (salle principale, salle du fonds, locaux à droite)
  - Et pas de tapage nocturne après 22.00
  
- Mesures :
  - Interdiction de fêtes
  - Interdiction d'accès
  - Retenue sur budget annuel d'une ou plusieurs sections

**Annexe 2 : Aide à la ligne du temps annuelle de l'Unité saint Marc – Jalons importants**

<https://docs.google.com/document/d/1WGYtu0K6KLBv6YUdHwHS2WTfdwpOAhkF3puBQekm8s/edit?usp=sharing>